

N° 21

OBJET :

Création et adoption de la
catégorie et du tarif de vente du
livret-type d'exposition du
Musée Jean-Jacques Rousseau

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET,
M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO,
Mme ANGELO, M. ARNOULT, M. GELLER, Mme DUHALDE, M.
TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme
PHILIPON, M. ESKENAZI, Mme BONNET, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : **13 AVR. 2023**

Publiée le : **14 AVR. 2023**

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : **14 AVR. 2023**

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORÉL



Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH..... Procuration à M. GUIRAUDET
Mme HAGEGE-RADUTA Procuration à Mme BERRA
Mme GROSJEAN Procuration à M. M. ARNOULT
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
Mme CHENET Procuration à Mme BONNET
M. BOUTRON Procuration à M. ESKENAZI

Absent

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

M. ZUILI

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N°21

OBJET : CREATION ET ADOPTION DE LA CATEGORIE ET DU TARIF DE VENTE DU LIVRET-TYPE D'EXPOSITION DU MUSEE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°06.21.085 fixant les tarifs de vente de livres et d'un livret d'exposition pour la boutique du Musée Jean-Jacques Rousseau,

Vu la délibération n°1 du Conseil municipal du 29 septembre 2022, modifiant la délibération n°1 (2°) du 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code des Collectivités territoriales.

Considérant que la création de cette catégorie de tarif se base sur le livret de l'exposition 2021 « Célébrités & Célébrations. Arts, Lettres et Fêtes à Montmorency »,

Considérant que le Musée Jean-Jacques Rousseau pourra adapter ce livret-type d'exposition, à chaque exposition patrimoniale temporaire du Musée Jean-Jacques Rousseau, en incluant ou non l'exposition d'art contemporain,

Considérant que cette adaptation respectera le format du livret-type d'exposition (format A5, couleur, 50 pages, incluant la première et quatrième de couverture),

Considérant que cette proposition permettra aux visiteurs de conserver un souvenir de leur visite, tout en gardant une trace pérenne du propos scientifique des expositions temporaires,

Considérant que cela donnera lieu à une collection de livrets d'expositions du Musée Jean-Jacques Rousseau,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires culturelles et patrimoine en date du 22 mars 2023,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

CREE la catégorie de tarif pour le livret-type d'exposition,

APPROUVE le tarif de vente à 5 euros pour livret-type d'exposition,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent,

IMPUTE les recettes sur la ligne 7088, chapitre 70 du budget 2023 et suivants.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Yves ZUILI
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency